

Courrier des lecteurs

de **Dominique THIERRY**, 8, rue de la Source, 54470 BERNECOURT, qui nous communique, en information complémentaire au numéro 53 des Etudes Toulaises, page 39, un rapport daté de 1916, relevé au château de Vincennes (Service historique de l'Armée de Terre. SHAT : 22 N 1654).

31^{ème} Corps D'Armée. ETAT-MAJOR. GENIE. N° 652. SECRET
Secteur postal 46 (Boucq), Q.G., le 21 janvier 1916.

RAPPORT

au Général commandant le 31^{ème} Corps d'Armée
du Lieutenant Colonel Dumon, commandant le génie du 31^{ème} C.A.
au sujet des transports de matériel en gare de Noviant par la voie ferrée Toul-Thiaucourt.

Le Lt-colonel, commandant le Génie du 31^{ème} C.A., a l'honneur d'exposer que, pendant la période de travaux intensifs de 5 jours qui vient de prendre fin, les matériaux, destinés au dépôt de Noviant et Bernécourt, arrivaient, par chemin de fer, à Royaumeix, d'où ils étaient transportés, par camion, aux dits dépôts.

Ces opérations longues, difficiles, coûteuses et susceptibles d'être insuffisantes, paraissent pouvoir être grandement améliorées par l'exploitation de la voie ferrée Toul-Thiaucourt jusqu'en gare de Noviant. La prolongation des transports, sans rompre charge jusqu'à ce point, éviterait une grande partie des manutentions actuelles, ferait gagner un temps notable, rendrait disponibles un grand nombre de camions automobiles, plus utiles sur d'autres points du secteur occupé par le C.A., enfin économiserait ces engins précieux, tout en ne fatiguant pas une route, encore unique actuellement, et dont l'assiette, soumise à des transports continuels, devient précaire.

D'autre part, l'expérience a montré que, pour l'exécution des travaux des centres compris entre A du Jury et la limite est du 31^{ème} C.A., il y a un grand avantage à laisser installés les dépôts de Bernécourt et de Noviant qui sont aussi rapprochés que possible des chantiers, et sont mieux placés pour desservir ces centres que le dépôt de Royaumeix. L'intention du Lt-colonel commandant le Génie serait donc de les maintenir, tout le temps nécessaire à l'achèvement des organisations défensives des 2^{ème} et 3^{ème} lignes.

Dans ces conditions, il y a le plus grand intérêt à ce que la Commission du réseau de la ligne Toul-Thiaucourt autorise les transports jusqu'à la gare de Noviant - de nuit, bien entendu - et d'après des consignes sévères à établir.

Cette mesure ne paraît pas présenter de danger, s'il est entendu qu'aucun dépôt ou tas de matériel pouvant attirer l'attention des avions ennemis ne sera laissé près de la gare (ce qui revient à opérer l'enlèvement de tous les matériaux de nuit, chose parfaitement possible), et s'il est recommandé aux mécaniciens de s'abstenir, rigoureusement, de l'usage du sifflet à partir de la gare de Manonville-Minorville.

Le soussigné a l'honneur de demander que soient prises en considération ci-dessus (sic) et que, par suite, le présent rapport soit transmis, au plus tôt, à la Commission de réseau qui, outre l'autorité militaire supérieure, est à consulter en l'occurrence.

Signé : Dumon.